

MAIRIE  
de

**H A E G E N**

Arrondissement de SAVERNE



67700

**Procès-Verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 19 novembre 2021**

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement  
de Saverne

Nombre de  
Conseillers élus  
15

Conseillers en  
fonction  
14

Conseillers présents  
10

Sous la présidence de Madame OBERLE Marie-Pierre :

**Etaient présents :**

MM. MORGENTHALER Jean-Paul, KIEFFER Yannick, REYDEL Patrick, SUSS Rémi,  
LE MOING Franck.  
Mmes. KOEHLER Nadine, FRIEDRICH Emmanuelle, RAUCH-OHL Hélène,  
BADER Marie-France.

**Absents excusés :**

M. DRENSS Michel, a donné procuration à Mme OBERLE Marie-Pierre.  
M. SCHALL Loïc, a donné procuration à M. Yannick KIEFFER.  
Mme OCHS Angélique, a donné procuration à M. MORGENTHALER Jean-Paul.  
Mme SECULA Angie, absente sans avoir donné procuration.

Le Conseil a été convoqué le lundi 15 novembre 2021.

**Ordre du jour :**

- 2021-39 Désignation d'un(e) Secrétaire de séance.**
- 2021-40 Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 septembre 2021.**
- 2021-41 Validation de l'acquisition des parcelles de la rue des Sources et de la rue des Carrières.**
- 2021-42 Adhésion à la Trame Verte et Bleue (TVB).**
- 2021-43 Subvention de fonctionnement à la MAM de Thal-Marmoutier.**
- 2021-44 Changement de prestataire informatique pour les logiciels de gestion. Coordination de la formation.**
- 2021-45 Chèques cadeaux « les vitrines de Saverne ».**
- 2021-46 Instauration d'un tarif horaire de location de la Salle Communale.**
- 2021-47 Classement de voirie dans le domaine public.**

**Divers/Informations.**

Madame le Maire ouvre la séance à 18h45 et salue les Membres du Conseil présents.

**2021-39 DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

**Rapporteur : Marie-Pierre OBERLE, Maire.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Yannick KIEFFER comme Secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

**2021-40 APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021**

**Rapporteur : Marie-Pierre OBERLE, Maire.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2021.

Pour : 9 voix (dont 3 procurations).

Contre : /

Abstention(s) : 1.

**2021-41 VALIDATION DE L'ACQUISITION DES PARCELLES DE LA RUE DES SOURCES ET DE LA RUE DES CARRIERES**

**Rapporteur : Marie-Pierre OBERLE, Maire.**

1) En séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal avait fixé à 480,00 € l'are, le prix d'acquisition des terrains de voirie nécessaires à l'aménagement de la rue des Sources.

Les démarches engagées par courriers auprès des propriétaires viennent d'aboutir. Il convient à présent de régulariser le transfert des parcelles à la Commune par acte notarié.

- Section 11, parcelle 313 (10 m<sup>2</sup>) pour un montant de 48,00 €.

2) En séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal avait fixé à 480,00 € l'are, le prix d'acquisition des terrains de voirie nécessaires à l'aménagement de la rue des Carrières.

Les travaux en cours pour la rue des Carrières nécessitent des acquisitions foncières. Des lettres d'engagement sont signées par les propriétaires des parcelles mentionnées ci-dessous :

- Section 06, parcelles 37, 38, 39 et 40 (environ 44 m<sup>2</sup>).
- Section 06, parcelle 215.

Les travaux d'arpentages restent à finaliser pour la création desdites parcelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'achat des terrains mentionnés ci-dessus et la continuation des travaux d'arpentages :

**CONFIRME** le prix de 480,00 € l'are.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

#### **2021-42 ADHESION A LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)**

**Rapporteur : Nadine KOEHLER, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.**

L'Association « ESPACES de Birkenwald » a contacté la Commune de Haegen au courant du mois de juin et lui a proposé de s'associer au projet de Trame Verte et Bleue (TVB).

Dans le cadre de l'appel à projet de Trame Verte et Bleue (TVB) lancé par l'État, la Région et les Agences de l'Eau, l'Association envisage de développer avec l'ensemble des partenaires un projet innovant sur le Territoire situé au pied du Schneeberg et du Haut-Barr.

Ce projet comporte 3 axes :

- Agir sur le terrain,
- Parfaire la connaissance environnementale,
- Sensibiliser les publics.

L'Association a fait l'objet de nombreux contacts et réunions de co-construction depuis le mois de février. Depuis l'émergence de la démarche autour de quelques Communes pionnières, le périmètre s'est au fur et à mesure élargi, et s'étend dorénavant sur les Communes de Marmoutier, Dimbsthal, Thal-Marmoutier, Gottenhouse, Cosswiller, et Wasselonne. D'autres Communes pourront encore rejoindre le mouvement avec Reinhardsmunster ou Romanswiller notamment.

Chacune des Communes et l'ensemble des partenaires (Chambre d'Agriculture, Fédération des Chasseurs, Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Alsace Nature, Le Bonheur est dans le Pré, Espaces, et d'autres Associations environnementales communales, la LPO, la Maison de la Nature Bruche Piémont, etc ...) ont réfléchi, en fonction

de leurs moyens et leurs ambitions, à la constitution d'un projet global et cohérent à l'échelle du Territoire, en faveur de la biodiversité et de l'environnement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'adhérer au projet de Trame Verte et Bleue (TVB) proposé par l'Association « ESPACES de Birkenwald ».

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

#### **2021-43 SUBVENTION A LA MAM DE THAL-MARMOUTIER**

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLE, Maire.

Madame le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'installation d'un montant de 1 000,00 € à la MAM de Thal-Marmoutier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle d'installation d'un montant de 1 000,00 €.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette subvention.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de 2021.

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

#### **2021-44 CHANGEMENT DE PRESTATAIRE INFORMATIQUE POUR LES LOGICIELS DE GESTION. COORDINATION DE LA FORMATION**

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLE, Maire.

La Communauté de Communes du Pays de Saverne a coordonné une démarche initiée par plusieurs Communes Membres ou Syndicats Intercommunaux, dont la nôtre, visant à changer de prestataire pour les logiciels de gestion. Le choix s'est porté sur les applicatifs développés par la Société JVS, en solution « Cloud ».

Afin d'optimiser les coûts de formation, la Communauté de Communes a avancé le paiement au prestataire des dépenses de cette sorte et va les refacturer maintenant aux Communes et groupements qui ont participé à l'action en fonction du nombre d'Agents inscrits à chaque journée de formation.

La journée de formation coûte 645,00 € HT (ou 322,50 € la demi-journée).

Le Conseil de Communauté, par délibération du 10 décembre 2020 a entériné les modalités d'intervention de la Communauté de Communes dans ce dossier et les modalités de refacturation.

La refacturation nécessite une délibération des Collectivités et groupements ayant participé à l'action.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- a) de prendre acte des modalités de mise en œuvre du volet formation tel que décrit ci-dessus,
- b) d'accepter de verser la participation de la Commune calculée par application des critères développés ci-dessus,
- c) d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

**2021-45 CHEQUES CADEAUX « LES VITRINES DE SAVERNE »**

Rapporteur : Marie-Pierre OBERLE, Maire.

Madame le Maire propose d'acheter des chèques cadeaux « Les Vitrines de Saverne », pour un montant de 250,00 €, qui permettront :

- de remercier les Agents pour leur engagement tout au long de l'année (tous les Agents et partenaires travaillant pour la Commune).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- a) de valider le principe d'achat de chèques cadeaux, « les Vitrines de Saverne », pour un montant total de 250,00 €.
- b) d'autoriser le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

## 2021-46 INSTAURATION D'UN TARIF HORAIRE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLE, Maire.

Après de longues discussions, Madame le Maire a proposé d'ajourner ce point à une prochaine séance.

## 2021-47 CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

**Rapporteur** : Marie-Pierre OBERLE, Maire.

Madame le Maire rappelle que toutes les voies situées dans la Commune sont assimilables à la voirie Communale.

Elle rappelle que l'opération d'aménagement de la rue des Carrières n'a pas de conséquence à porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies et qu'au terme de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le classement des voies Communales sont prononcés par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- la prise en compte dans le classement de la voirie Communale l'extension de la rue des Carrières de 118 mètres linéaires de voies Communales supplémentaires.
- de donner pouvoir à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie Communale.

Pour : À l'unanimité.

Contre : /

Abstention(s) : /

## DIVERS/INFORMATIONS

### ▪ MARCHÉ DE NOËL DU 4 DECEMBRE 2021 :

L'organisation du traditionnel Marché de Noël continue sans relâche. Madame Nadine KOEHLER fait appel aux Membres du Conseil Municipal pour venir en aide à la logistique. La Commune a l'honneur d'accueillir la Chorale « des amis des enfants » du Service de Pédiatrie de l'Hôpital de Saverne pour une de ses deux dates de concert annuelles. L'entrée au concert qui aura lieu à l'Eglise sera gratuite, il sera néanmoins possible de faire des dons pour financer les actions de l'Association envers les enfants hospitalisés.

▪ **CONVENTION PRO GEROLDSECK :**

L'actuelle convention entre la Commune de Haegen et l'Association Pro Geroldseck arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il a donc été décidé de la reconduire pour 5 années supplémentaires.

▪ **REUNION PUBLIQUE AVEC LE SDEA :**

La Commune de Haegen s'associe au SDEA, pour présenter en réunion publique le projet de raccordement du réseau d'eau potable de Haegen au secteur d'eau potable de la Haute Mosse de Reinhardsmunster. Un second point sera abordé concernant le devenir du puit de pompage de Haegen. Celle-ci aura lieu le mercredi 24 novembre prochain à 18h30 dans la Salle des Fêtes de la Commune.

Madame le Maire remercie les Membres présents, et clôt la séance à 20h10.


Compte-rendu certifié conforme,

Haegen, le 26 novembre 2021

Le Maire,

Marie-Pierre OBERLE



Marie-Pierre OBERLE 	Jean-Paul MORGENTHALER	Michel DRENS Absent, a donné procuration à Marie-Pierre OBERLE	Angélique OCHS Absente, a donné procuration à Jean-Paul MORGENTHALER
Angie SECULA Absente.	Marie-France BADER	Nadine KOEHLER	Hélène OHL
Rémi SUSS	Emmanuelle FRIEDRICH	Patrick REYDEL	Loïc SCHALL Absent, a donné procuration à Yannick KIEFFER
Franck LEMOING	Yannick KIEFFER		